

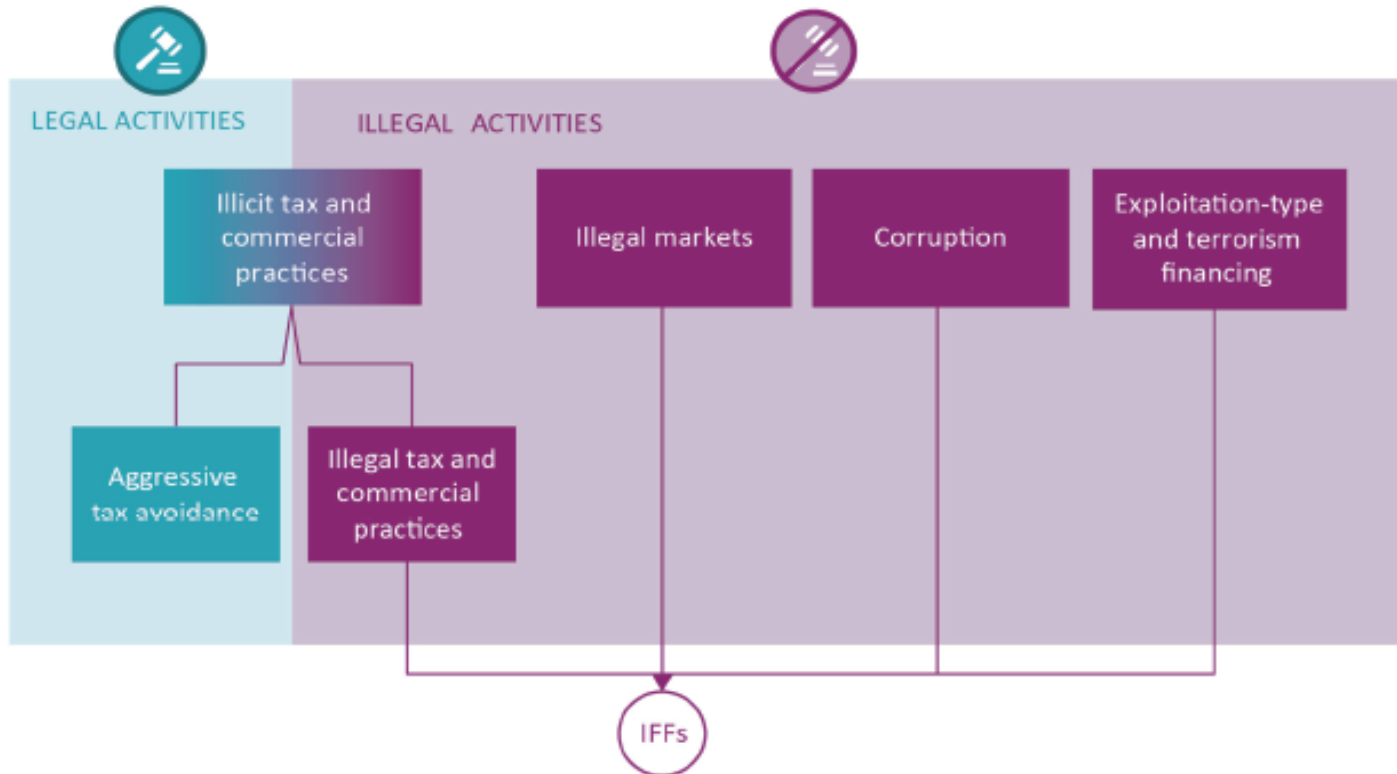


Mesure des flux financiers illicites

Les éléments économiques



Catégories d'activités susceptibles de générer des FFI



Source: UNCTAD and UNODC



Les FFI issus des pratiques fiscales et commerciales

Des FFI fiscaux et commerciaux illicites ayant pour objectif de dissimuler des revenus et réduire la charge fiscale:

- **FFI fiscaux et commerciaux illégaux**

- Exemples : pratiques illégales en matière de tarifs, de droits et de revenus, évasion fiscale, infractions en matière de concurrence et manipulation des marchés.
- Souvent, ils font partie de l'économie non observée, dissimulée ou parallèle.

- **FFI reliés à l'évitement fiscal agressif**

- Exemples : Cacher des profits ou des avoirs par la manipulation des prix de transfert, le positionnement stratégique de la dette et de la propriété intellectuelle, l'usage abusif des conventions fiscales et l'utilisation d'instruments et d'entités hybrides.
- Peuvent résulter de transactions commerciales légales. Seule la partie illicite des flux transfrontaliers relève du champ d'application des FFI.

Illégal vs illicite

- Si l'évasion fiscale est légale, l'évasion fiscale agressive peut être préjudiciable au développement durable et est donc incluse dans l'indicateur ODD en tant que FFI
- Les statistiques ne peuvent pas être fondées sur la légalité car les lois fiscales nationales diffèrent et les audits sont effectués rétrospectivement. Ainsi, l'indicateur est basé sur les activités susceptibles de générer des FFI.
- Comme la frontière entre les pratiques fiscales légales, illicites et illégales peut ne pas être claire, un continuum d'activités allant de la planification fiscale légale à la fraude fiscale illégale peut être utilisé.



Cadre statistique pour la mesure des FFI

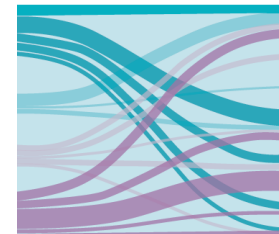
Caractéristiques principales:

- **Niveau du pays** : Permet de mesurer les FFI au niveau des pays (conformément au cadre des indicateurs ODD)
- **Exhaustif** : Comprend tous les types d'activités illicites à l'origine des FFI
- **Compatible** : Aligné sur les concepts et les normes établis de l'économie et de la comptabilité. Liaison avec la nouvelle "Joint Informal Economy Task Force« (Task Force conjointe sur l'économie informelle) du FMI pour assurer la cohérence.



Activités principales

- Le groupe de travail CNUCED/ONUDC sur la mesure statistique des flux financiers illicites élabore des directives méthodologiques à l'attention des pays.
- L'implication des instituts nationaux de statistiques est essentielle en tant que coordinateurs des systèmes statistiques nationaux - les données nécessaires pour mesurer les FFI sont dispersées entre de nombreuses organisations
- Projet FFI Amérique latine mené par l'ONUDC en coopération avec le Centre d'excellence pour l'information statistique de l'ONUDC-INEGI;
- Projet FFI pour l'Afrique, dirigé par la CEA et la CNUCED
- Projet FFI Asie mené par la CESAP avec la CNUCED/ONUDC



Les prochaines étapes

- Publication du cadre conceptuel CNUCED-ONUDC
- Appel aux pays pilotes (maintenant ouvert)
- Élaboration de lignes directrices méthodologiques sur les FFI provenant des marchés illicites
- Partage des résultats d'études pilotes en Amérique latine
- Élaboration de lignes directrices méthodologiques sur les FFI relatives aux pratiques fiscales et commerciales
- Partage des résultats d'études pilotes en Afrique et en Asie



Lignes directrices méthodologiques sur les FFI

- **Public cible : Instituts statistiques nationaux**
 - Granularité des données et accès
 - Finalité statistique, et non administrative
- **Méthodes et applications sélectionnées**
 - Trois séries de critères:
 - Validité / solidité de la méthodologie
 - Données sources
 - Résultats
- **Estimations des ODD 16.4.1. comparables au niveau international**
- **Pays pilotes 2021 : appel à candidature en Afrique dès maintenant !**



Merci

